



PROTOCOLE D'INTERVENTION DES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

MRC de L'Érable

Comité régional pour l'optimisation des services de sauvetage hors route

Adopté le 9 mai 2018

Organisations ayant participé à l'élaboration du protocole

Dessercom

Ministère de la Sécurité publique

MRC de L'Érable

Service de sécurité incendie de la ville de Plessisville

Service de sécurité incendie de la ville de Princeville

Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)

Sûreté du Québec – Poste de la MRC de L'Érable

Urgence Bois-Francs

Liste des abréviations et de sigles

CAUCA: Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches

CCS : Centre de communication santé

CCSMCQ : Centre de communication santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec

CGA SQ : Centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec

CSAU : Centre secondaire d'appels d'urgence

CU: Centre d'urgence

PR: Premiers répondants

SSI : Service de sécurité incendie

SSIRÉ : Service de sécurité incendie régional de L'Érable

TAP: Techniciens ambulanciers paramédicaux

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
1.1 Particularités du territoire	5
1.2 Risques présents sur le territoire	5
1.3 Clientèles	
1.4 Conséquences économiques	
1.5 Responsabilités des gestionnaires de territoire, des municipalités et des interve	
d'urgence quant à la sécurité sur le territoire	7
2. CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE	9
3. BOTTIN DES RESSOURCES	11
4. TÉLÉCOMMUNICATIONS	12
4.1 Couverture cellulaire	
4.2 Usage de radios	12
4.3 Moyens privilégiés pour joindre les secours	13
5. ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET LEUR EMPLACEMENT	13
6. RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES INTERVENANTS	13
6.1 Mise en alerte et mobilisation des intervenants	15
5.2 Répondant de la coordination de l'intervention	15
5.3 Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime	
5.4 Répondant du soutien médical	17
7. FICHE POUR RECUEILLIR DE L'INFORMATION	19
8. POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE	20
9. CONCLUSION	21

1. INTRODUCTION

1.1 Particularités du territoire

Le territoire de la MRC de L'Érable couvre une superficie totale de 1280,75 km² et compte une population de 23 526 habitants. La MRC est constituée de onze municipalités locales : Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, ville de Plessisville, paroisse de Plessisville, ville de Princeville, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Villeroy. Le territoire est adjacent à quatre MRC, soit Arthabaska, Bécancour, Appalaches et Lotbinière.

Le territoire compte deux lacs d'importance, soit le lac Joseph, qui se situe sur les territoires des municipalités de Saint-Pierre-Baptiste et d'Inverness, ainsi que le lac William, situé dans la municipalité de Saint-Ferdinand. On compte également les rivières Bécancour (Notre-Dame-de-Lourdes, Lyster) et Bulstrode (Sainte-Sophie-d'Halifax, Princeville) qui traversent le territoire ainsi que le lac Kelly (Paroisse de Plessisville).

Un parc régional est également présent sur les territoires de la municipalité de Villeroy et de la paroisse de Plessisville. Celui-ci comprend plusieurs sentiers pédestres boisés ainsi qu'une grande tourbière. On y dénombre environ 10 000 visiteurs annuellement.

1.2 Risques présents sur le territoire

Le sauvetage en milieu isolé (hors route) s'applique aux interventions réalisées dans des zones hors d'atteinte pour les intervenants d'urgence par les moyens traditionnels. Il s'agit donc d'interventions localisées à des endroits où les ambulances ne se rendent pas hormis sous certaines conditions et où les services de sécurité incendie verront leurs responsabilités quelque peu modulées.

Les interventions réalisées dans de tels milieux requièrent que les intervenants d'urgence appelés à accéder à la zone possèdent les compétences, la formation et les équipements requis. Les interventions ciblées visent à transporter une personne blessée située d'une zone hors route vers une ambulance ou un hôpital. Le protocole ne vise pas les opérations de recherche de personne disparue ni les autres types de sauvetage spécialisé (en espace clos, sur glace, vertical, etc.). Toutefois, compte tenu du nombre élevé de plans d'eau présents sur le territoire, le protocole abordera certains éléments du sauvetage nautique.

Les situations de sauvetage hors route peuvent se produire partout sur le territoire. Toutefois, la présence des sentiers pour la pratique d'activités récréatives augmente les risques qu'un incident y survienne compte tenu de l'achalandage que l'on y retrouve ainsi que des spécificités géographiques du territoire. Le tableau 1 de la page suivante ainsi que les cartes 1 et 2 figurant dans la section 2 recensent les différents réseaux récréatifs présents sur le territoire de la MRC.

Tableau 1 : Principaux réseaux ou centres d'activités présents sur le territoire

Nom du réseau	Types d'activités pratiquées	Municipalités touchées
Parc régional des Grandes- Coulées (Secteurs Forêt Ancienne et Grande Tourbière)	Randonnée pédestre, vélo, ski de fond, raquette, géocaching, pêche, observation	Paroisse de Plessisville, Villeroy, Notre-Dame-de- Lourdes
Lac Joseph	Activités nautiques, pêche	Saint-Pierre-Baptiste Inverness, Saint-Ferdinand
Lac William	Activités nautiques, pêche	Saint-Ferdinand
Rivière Bécancour	Pêche	Lyster, Inverness, Saint- Ferdinand, Saint-Pierre- Baptiste, Laurierville, Notre- Dame-de-Lourdes, Princeville
Rivière Bulstrode	Pêche	Princeville, Sainte-Sophie- d'Halifax
Rivière Bourbon	Plein air, randonnée pédestre	Ville de Plessisville
Lac Kelly	Canot, observation de la faune	Paroisse de Plessisville
Lac Mirage	Baignade, kayak	Princeville
Chutes Lysander	Plein air, randonnée pédestre	Inverness
Chutes du Sault-Rouge	Plein air, randonnée pédestre	Lyster, Inverness
Randonnée Micklà	Traîneau à chiens	Paroisse de Plessisville
Club de ski de fond La Loutre	Ski de fond	Plessisville
Club de ski de fond la Clé des Bois	Ski de fond	Saint-Ferdinand
Camp des Copains	Sentiers pédestres	Laurierville
Parc éolien de L'Érable	Visites guidées, observation	Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint- Ferdinand, Saint-Pierre- Baptiste
Club des motoneigistes du Lac William	Motoneige	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre- Baptiste
Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs	Motoneige	Plessisville, Princeville
Club Sport "4" de l'Érable inc.	VTT	Villeroy, Notre-Dame-de- Lourdes, Lyster, Plessisville, Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste
Parc linéaire des Bois-Francs	Vélo	Lyster, Laurierville, Plessisville (Ville et Paroisse), Princeville

1.3 Clientèles

- Randonneurs (pédestre)
- Cyclistes
- Plaisanciers et villégiateurs
- Chasseurs et pêcheurs
- Quadistes et motoneigistes
- Touristes
- Travailleurs sylvicoles

1.4 Conséquences économiques

Les conséquences économiques liées à l'élaboration d'un protocole pourraient entre autres concerner :

- Les frais d'opération;
- L'entretien de l'équipement;
- Les frais relatifs à la prévention (signalisation).

1.5 Responsabilités des gestionnaires de territoire, des municipalités et des intervenants d'urgence quant à la sécurité sur le territoire

Au Québec, les rôles et responsabilités en matière de sécurité publique et de sécurité civile sont entre autres présentés dans la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur la sécurité incendie, la Loi sur la police, la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence ainsi que dans la Loi sur les compétences municipales. Celles-ci sont en partie présentées à l'annexe 2 du Cadre de référence pour l'intervention d'urgence hors du réseau routier du MSP. La section 6 du cadre de référence présente pour sa part les rôles et les responsabilités des intervenants participant ou pouvant être appelés à participer à un sauvetage hors route. Brièvement, dans une perspective de responsabilités partagées, ces dernières sont les suivantes :

Le citoyen

En tout temps, le citoyen est le premier responsable de sa sécurité.

Les techniciens ambulanciers paramédicaux

Les techniciens ambulanciers paramédicaux sont jugés comme étant les plus aptes à intervenir auprès de la victime à secourir. Toutefois, afin d'assurer leur propre sécurité, le soutien d'intervenants qualifiés sur place est nécessaire.

Les municipalités et les services de sécurité incendie¹

Les municipalités sont responsables de l'organisation des services d'urgence sur leur territoire. Par conséquent, la coordination des interventions de sauvetage en milieu isolé sera effectuée par les services de sécurité incendie. Ils ont également la responsabilité d'assurer le transport des intervenants et du matériel d'évacuation nécessaires auprès de la victime et de collaborer avec les techniciens ambulanciers paramédicaux pour que l'évacuation de la victime vers le point d'évacuation d'urgence où se trouve l'ambulance se déroule de manière sécuritaire pour tous.

Les corps de police

En fonction de leur mandat, les policiers peuvent être appelés à mener une enquête ou encore une opération de recherche. Dans ces circonstances, les corps de police sont responsables d'assurer la coordination des interventions. En cas de sauvetage, ceux-ci porteront assistance au besoin.

Les gestionnaires de territoire

Les gestionnaires de territoire sont considérés comme des partenaires privilégiés au regard du développement de leur territoire et ils sont invités à participer à l'organisation des services d'urgence. Ils veillent à la sécurité de leurs usagers et de leurs employés en effectuant l'entretien des sentiers, des véhicules et des équipements mis à leur disposition. Ils doivent s'assurer de connaître le protocole d'intervention local et de le communiquer à leurs employés. De plus, les gestionnaires de territoire, se dotant de plans de mesures d'urgence, doivent s'assurer que ceux-ci sont conformes au protocole d'intervention local du territoire concerné.

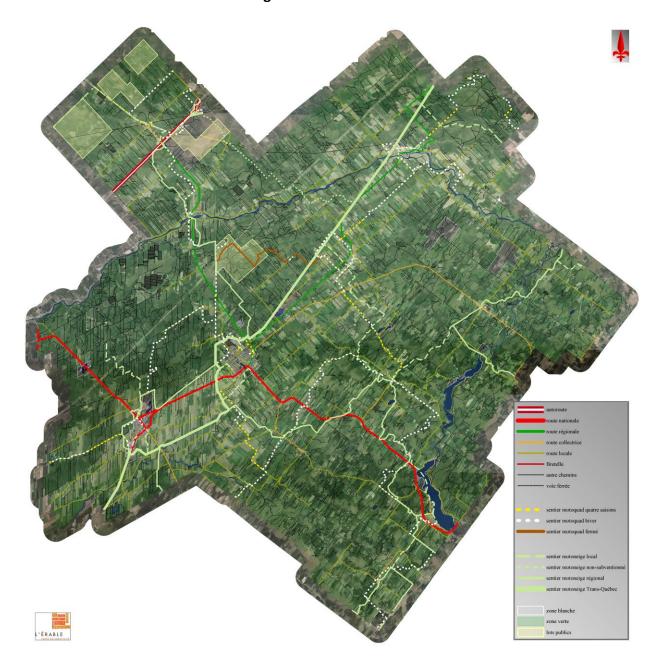
Le ministère de la Sécurité publique

Le ministère est responsable de coordonner le comité régional concernant l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

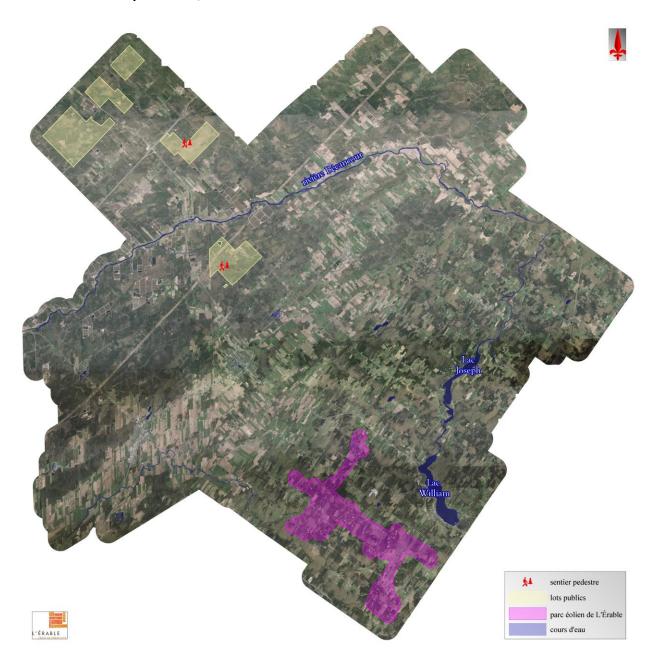
¹ Le territoire de la MRC de L'Érable est couvert par trois services de sécurité incendie (SSI), soit le SSI de la ville de Princeville, le SSI de la ville de Plessisville, et le SSI régional de L'Érable (SSIRÉ), qui couvre neuf municipalités : Paroisse de Plessisville, Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes, Lyster, Laurierville, Inverness, Saint-Pierre-Baptiste, Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax.

2. CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Carte 1. Réseau récréatif de motoneige et VTT



Carte 2. Secteurs pédestres, éolien et cours d'eau



3. BOTTIN DES RESSOURCES

Baladata da la Céassité	Discretion of signals de la	Tél. : 819 371-6703	
Ministère de la Sécurité Publique	Direction régionale de la Mauricie et du C-d-Q		
rubiique	Madricle et du C-d-Q	Courriel: securite.civile04@msp.gouv.qc.ca Tél. : 1 866 766-8345	
Centre des opérations gouvernementales			
Control or discord		Courriel : cog@msp.gouv.qc.ca	
Centrales d'appel		T(L 440 220 0750	
Centrale d'appels d'urgence CAUCA	Louis Lacroix, directeur du service à la clientèle	Tél. : 418 228-8750	
	service a la clientele	Sans frais : 1 866 927-9811	
Centre de communication		Tél. : 1 800 567-7655	
santé de la Mauricie/C-D-Q		Courriel: info@ccsmcq.org	
Services de sécurité incendie	(SSI)		
Services de sécurité		Tél.: 819 362-2333, poste 1233	
incendie régional de	Éric Boucher, directeur	Cell.: 819 362-5871	
L'Érable (SSIRÉ)		Courriel: <u>eboucher@erable.ca</u>	
SSI Ville de Princeville		Tél. : 819 364-3333, poste 3239	
(Premier répondant)	Christian Chartier, directeur	Cell.: 819 352-5460	
(Fremer repondant)		Courriel: c.chartier@villedeprinceville.qc.ca	
		Tél.: 819 362-3284, poste 2266	
SSI Ville de Plessisville	Robert Provencher, directeur	Cell.: 819 362-5058	
		Courriel: rprovencher@plessisville.quebec	
Services de santé			
Dessercom	Étienne Parent, directeur des	Tél. : 1 877 835-7154	
Dessercom	opérations		
Urgence Bois-Francs	Sébastien Mauger, superviseur	Tél.: 819 758-6732	
Orgenice Dois-Francs	aux opérations	Courriel: smauger@ubf.coop	
Corps policiers			
Sûreté du Québec	Éric Campagna, directeur du	Tél. : 819 362-1221	
Julete du Quebec	poste de la MRC de L'Érable	Courriel: eric.campagna@surete.qc.ca	
Gestionnaires de territoire			
Dare régional des Grandes	Stove Carneau directour	Tél.: 819 362-2333, poste	
Parc régional des Grandes- Coulées	Steve Garneau, directeur général	Cell.: 819 362-5154	
		Courriel: sgarneau@erable.ca	
Club des motoneigistes du	Martin Lessard	Tél.: 418 428-3142	
Lac William	Iviai tiii Lessai u	Cell.: 819 362-5602	
Club de motoneige Michel Hamel		Tél.: 819 752-3535	
Alléghanish des Bois-Francs	IVIICHEI HAIHEI	Courriel : info@alleghanish.com	
Club auto-neige des Bois-	Rémi Brassard	Tél. : 819 362-8271	
Francs	nemi biassaiu	Courriel : mir.ca@hotmail.com	
Club Sport "4" de L'Érable	Germain Poudrier	Tél. : 819 362-5001	
Ciub Sport 4 de L'Elable		Courriel: club.sport4@hotmail.com	

4. TÉLÉCOMMUNICATIONS

4.1 Couverture cellulaire

La MRC de L'Érable présente certains problèmes quant à la couverture cellulaire de son territoire. Plusieurs municipalités situées principalement dans la partie montagneuse n'ont pas de réseau cellulaire ou n'ont qu'un très faible signal.

Bien que les équipes de sauvetage possèdent tous une bonne couverture de communication avec leurs équipements de radio en VHF ou UHF, il arrive que le signal soit coupé dans certains secteurs, pouvant ainsi complexifier les procédures de sauvetage en milieu isolé.

Toutefois, à ce jour, il n'existe aucune liste précise et exhaustive des zones non desservies ou partiellement desservies.

Centrale de répartition 911 CAUCA

Toutes les municipalités du territoire sont desservies par la centrale CAUCA.

4.2 Usage de radios

Il n'y a pas de fréquence interopérable sur le territoire. Les SSI peuvent communiquer entre eux, en tout temps, par l'intermédiaire du centre d'urgence 9-1-1.

Différentes façons peuvent être prises pour assurer la communication entre le coordonnateur d'une intervention et le centre de communication santé (CCS). Les SSI qui possèdent la fréquence ainsi qu'un système radio compatible peuvent communiquer directement avec le CCS. D'autres SSI vont passer par le centre d'urgence 9-1-1 qui agira comme intermédiaire.

Le CCS assure pour sa part le lien avec les techniciens ambulanciers paramédicaux et sert de relais entre eux et le coordonnateur de l'intervention. Dans le cas où les techniciens ambulanciers sont hors de portée de leur système de communication, ils pourront communiquer avec le CCS via les ondes des SSI. Durant une intervention, ces derniers fournissent une radio aux autres intervenants lorsque requis. De cette façon, tous les intervenants présents peuvent demeurer en communication via les ondes du service de sécurité incendie.

Industrie Canada rend disponible un canal VHF simplex national pour la communauté de la recherche et de sauvetage. Il s'agit de la Fréquences interagences de recherche et de sauvetage (FI-RS / 149.080 MHz). Des modalités sont applicables pour l'utilisation de cette fréquence². Les services médicaux d'urgence, les services de sécurité incendie de même que les services de police municipaux et provinciaux font partie des organismes autorisés à soumettre une demande directement à Industrie Canada pour l'utilisation de cette fréquence à des fins de recherche et sauvetage uniquement.

² De l'information est disponible sur le site Internet d'Industrie Canada (https://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf10622.html)

4.3 Moyens privilégiés pour joindre les secours

Le 911 est le moyen privilégié pour joindre les services d'urgence sur tout le territoire de la MRC. Il y a également le numéro 1 800-565-0911 qui peut être utilisé ainsi que le *4141.

5. ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET LEUR EMPLACEMENT

Véhicules, remorques et équipements

Le service de sécurité incendie de la ville de Plessisville possède une entente avec le concessionnaire Moto Performance 2000 (René Brochu) de Plessisville pour la location rapide 24h\24 de VHR et équipement (casques, etc). De plus, le service peut demander l'assistance du Service de sécurité incendie régional de L'Érable pour les équipements hors réseau routier.

Le service de sécurité incendie de Princeville offre également un service de premiers répondants (PR). Lors d'interventions hors réseau routier, il demande assistance au service incendie de la MRC de L'Érable.

Le service de sécurité incendie de la MRC de L'Érable offre, notamment, les équipements suivants :

- Véhicule amphibie (Argo à 8 roues) avec équipement de sauvetage et premier soins.
- Remorque de sauvetage pouvant être adaptée aux saisons (roues ou skis) et pouvant en plus de la victime faire monter un passager.
- Bateau Zodiak servant au sauvetage sur plan d'eau. Ce bateau est remisé à St-Ferdinand.
- Habits (Ice Commander) et cordages servant à secourir les victimes en eau libre et sur la glace.

La liste complète des équipements des SSI est disponible à l'Annexe 1.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES INTERVENANTS

Les rôles et responsabilités présentés dans le Cadre de référence pour l'intervention d'urgence hors du réseau routier correspondent, à quelques exceptions près, aux rôles et responsabilités attribués aux intervenants de la MRC de L'Érable. L'information du tableau suivant présente un résumé des exigences minimales.

Exigences	Coordination de l'intervention	Transport des intervenants et évacuation de la victime	Services préhospitaliers
Sous la responsabilité des répondants suivants	- Service de sécurité incendie - Corps de police (exceptionnellement)	Service de sécuritéincendieCorps de police(exceptionnellement)	- Techniciens ambulanciers paramédicaux
Nombre d'intervenants recommandé	- 1 intervenant	- 3 intervenants	- 2 intervenants
Formation requise	- Formation requise à l'emploi (à déterminer par l'organisation en charge)	- Lecture de cartes, utilisation d'une boussole ou d'un GPS (± 6 heures) - Formation sur la conduite d'un véhicule d'évacuation - Formation en sauvetage sur eau et sur glace	- Formation requise à l'emploi
Équipements requis	- Équipements de télécommunication appropriés pour être en contact avec les intervenants sur le terrain et les centres d'appels concernés	- Équipements de télécommunication pour demeurer en contact avec le coordonnateur de l'intervention - Vêtements adaptés au contexte de l'intervention - Casques de protection - Dossards visibles de loin - Moyen de transport pour les techniciens ambulanciers paramédicaux et la victime	- Équipements de protection et équipements médicaux nécessaires à l'intervention selon l'information disponible - Équipements de télécommunication
Tâches à effectuer	- Après réception de l'alerte, déterminer les intervenants à mobiliser et le point de rassemblement - Rester en contact avec les équipes sur le terrain et superviser l'intervention - Au besoin, faire appel à des ressources en renfort	- Lorsque mobilisés, se rendre au point de rassemblement désigné - Transporter les techniciens ambulanciers paramédicaux auprès de la victime à secourir - Assister les ambulanciers dans leurs manœuvres visant à stabiliser la victime et permettre son	- Une fois auprès de la victime, prendre celle-ci en charge pour permettre son évacuation - Donner les soins requis à la victime

	évacuation de façon sécuritaire (PR seulement) - Transporter les techniciens ambulanciers paramédicaux et la	
	victime vers l'ambulance	

6.1 Mise en alerte et mobilisation des intervenants

La figure suivante indique la procédure de mise en alerte et de mobilisation des intervenants à la suite de la réception d'un appel au CU 9-1-1. La mise en alerte de tous les intervenants prenant part à un sauvetage devra se faire le plus tôt possible suivant la réception de l'appel d'urgence.

Le CU 9-1-1 communiquera au CCSMCQ, au centre secondaire d'appels d'urgence incendie et au centre secondaire d'appels d'urgence police le point de rassemblement.

La mobilisation des TAP, premiers répondants, pompiers et policiers se fera selon les protocoles déjà établie par les différentes organisations impliquées dans l'intervention.

Traitement primaire

Le CU 9-1-1 reçoit l'appel

Il transfère l'appel au CCS.

Il avise le CSAU incendie (SSI coordonnateur dans la majorité des cas).

Il avise le CSAU police.

Traitement secondaire

Le CCS traite l'appel:

- mobilise des TAP;
- mobilise les premiers répondants, s'il y a lieu.

Le CSAU incendie mobilise des pompiers.

Le CSAU police municipale ou le CGA SQ mobilise des policiers, au besoin. Tous les intervenants se rejoignent au point de rassemblement.

6.2 Répondant de la coordination de l'intervention

Les **services de sécurité incendie** agissent comme coordonnateur de l'intervention dans l'enceinte de leur territoire respectif tel que convenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Toutefois, en fonction de leur mandat, les corps policiers peuvent être appelés à mener une enquête ou une opération de recherche. Dans ces cas, le corps policier agira comme coordonnateur de l'intervention.

Les responsabilités et les tâches à accomplir par le coordonnateur de l'intervention sont les suivantes :

- Voir à ce que tous les partenaires nécessaires soient mobilisés;
- Faire appel à du renfort ou des équipes spécialisées en cas de besoin;
- S'assurer que le point de rassemblement des intervenants soit bien connu de tous;
- S'assurer que l'équipement requis est rendu disponible sur les lieux;
- Établir les règles de communication pendant l'intervention en édictant, entre autres, la ou les fréquences radio à utiliser, le cas échéant;
- La gestion du site est sous la responsabilité du coordonnateur. Il doit veiller à ce que les lieux soient sécuritaires et bien organisés;
- S'assurer du bon usage du matériel requis à l'intervention;
- Distribuer les tâches à effectuer en fonction des champs d'expertise de chacun et des rôles et responsabilités déterminés au protocole d'intervention.

6.3 Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime

Lorsque la situation ne dépasse pas leurs compétences et leurs capacités, les **services de sécurité incendie** agissent comme répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime. Exceptionnellement, il pourrait également s'agir d'un corps policier (SQ). Le nombre recommandé d'intervenants est de trois. Les répondants responsables du transport doivent :

- Se rendre au point de rassemblement et s'assurer que le matériel requis étant sous leur responsabilité y est aussi transporté;
- Veiller à ce que les véhicules et le matériel d'évacuation servant au transport hors route soient mis à la disposition des partenaires concernés;
- Doivent valider le temps d'arrivée des TAP pour évaluer la pertinence de se rendre ou non auprès de la victime, sauf pour évaluer la situation, à condition de ne pas retarder le transport d'évacuation des services paramédicaux; ils doivent être amenés et accompagnés des répondants du transport des intervenants;
- Procéder au transport des répondants du soutien médical (TAP, PR) vers la victime;
- Assister les répondants du soutien médical dans leurs manœuvres visant à stabiliser
 l'état de la victime et à permettre son évacuation de façon sécuritaire;
- Procéder au transport des répondants au soutien médical et de la victime vers le point d'évacuation d'urgence où se trouve l'ambulance;
- Dans les cas où les répondants du soutien médical ne peuvent se rendre auprès de la victime, les répondants du transport des intervenants peuvent stabiliser l'état de la victime et l'évacuer vers l'ambulance.

6.4 Répondant du soutien médical

Les corporations ambulancières qui desservent le territoire sont Dessercom et Urgence Bois-Francs. Le soutien médical consiste à prodiguer les soins requis à la victime pour prévenir la détérioration de son état de santé et permettre son évacuation.

Lorsque la situation est sécuritaire pour eux, les techniciens ambulanciers paramédicaux doivent se rendre auprès de la victime. Ils doivent toutefois être amenés et accompagnés des répondants du transport des intervenants et porter leur équipement de protection personnelle.

Sur le territoire de la MRC de L'Érable, un seul service de sécurité incendie possède le statut de **premier répondant**, soit le SSI de la ville de Princeville.

Le nombre recommandé d'intervenants pour le soutien médical est de deux. Leurs rôles et responsabilités sont :

Premiers répondants (PR) lorsque présents :

Doivent valider le temps d'arrivée des TAP pour évaluer la pertinence de se rendre ou non auprès de la victime, sauf pour évaluer la situation, à condition de ne pas retarder le transport d'évacuation des services paramédicaux; ils doivent être amenés et accompagnés des répondants du transport des intervenants.

- Avisent le CCSMCQ de leurs déplacements, notamment avant de quitter le point de rassemblement pour se rendre vers les lieux de l'intervention, et s'assurent qu'un lien de communication sera disponible pendant l'intervention, en fonction des moyens de communication disponibles.
- Apportent avec eux les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement estimés.
- Entreprennent les gestes pour stabiliser la victime.
- Assistent les TAP lorsque ceux-ci arrivent auprès de la victime, selon le besoin.
- Dans les cas où les TAP ne peuvent se rendre auprès de la victime, les PR et/ou les SSI procèdent à l'évacuation de celle-ci.
- Consignent les informations pertinentes au formulaire AS-805;
- Informent leur supérieur des problèmes opérationnels rencontrés, s'il y a lieu.

Techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP)

- Avisent le CCSMCQ de leurs déplacements et s'assurent qu'un lien de communication sera disponible pendant l'intervention, en fonction des moyens de communication disponibles.
- Apportent avec eux les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement.
- Sont responsables des soins à donner à la victime.

- Orientent l'évacuation selon l'état de la victime.
- Informent leur supérieur des problèmes opérationnels rencontrés, s'il y a lieu.

Note : L'équipement de protection personnelle des TAP prévu pour deux intervenants est fourni par le service ambulancier et le ministère de la Santé et des services sociaux.

7. FICHE POUR RECUEILLIR DE L'INFORMATION

La fiche suivante peut être utilisée par un gestionnaire du territoire ou des agents de surveillance du territoire afin de recueillir de l'information à fournir lors de l'appel au centre d'urgence.

Type d'incident
Date: Heure:
Brève description :
Lieu
Nom du réseau ou du centre récréatif :
Coordonnées :
Point d'évacuation le plus près (si applicable) :
Précisions sur le lieu :
Information sur la victime
Nom:
Âge approximatif ou date de naissance :
État :
Taille approximative : Poids approximatif :
Problèmes de santé connus :
Langue parlée :
Adresse si connue :
Autres éléments d'information :
Accompagnateurs
Noms:
Groupe : Nombre de personnes :
Démarches entreprises :
Nom et coordonnées de la personne ayant pris l'information :

8. POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE

Actuellement, on retrouve neuf points de rencontre pour les travailleurs forestiers de la MRC :

Point de rencontre	Adresse de rencontre	Latitude	Longitude
1	891, rang 5 et 6 Est, Paroisse de Plessisville	N 46 17 26	W 71 43 40
2	904, rang 16 Ouest, Villeroy	N 46 21 49	W 71 54 33
3	À l'intersection du rang 14 et de la route 265, Villeroy	N 46 24 56	W 71 55 55
4	486, rang 15 Est, Villeroy	N 46 24 37	W 71 52 31
5	518, rang 15 Est, Villeroy	N 46 25 28	W 71 51 19
6	301, chemin du Canyon, Villeroy	N 46 22 35	W 71 51 28
7	325, rang 12 et 13 Est, Ste- Françoise	N 46 26 39	W 71 55 21
8	Au bout de la route du Plé dans le stationnement du Parc régional des Grandes coulées	N 46 16 30	W 71 47 16
9	1361, route Bellemare, St-Pierre- Baptiste	N 46 13 46	W 71 40 09

CONCLUSION

Le sauvetage en milieu isolé (hors route) s'applique aux interventions réalisées dans des zones hors d'atteinte pour les intervenants d'urgence par les moyens traditionnels. Le présent protocole a pour but de faciliter les interventions qui seront réalisées dans ce contexte et de clarifier les rôles et les responsabilités de tous les acteurs pouvant être interpellés dans ces situations.

Afin d'aller plus loin dans la mise en œuvre du protocole, le comité régional devra poursuivre ses réflexions sur les aspects plus opérationnels liés aux différents scénarios d'intervention (ex. : prêt de personnel, prêt d'équipements, etc.). Des ententes entre les divers services incendies du territoire devront donc être conclues afin d'établir les modalités opérationnelles et financières lors de la mise en œuvre du protocole.

Il est donc recommandé que le comité régional mis en place par le MSP se rencontre ponctuellement ou au besoin afin de transmettre de l'information sur l'organisation des services d'urgence hors du réseau routier à tous les intervenants concernés. Ce sera également l'occasion pour ces derniers d'échanger sur le sujet, de maintenir les informations du protocole à jour et d'assurer une concordance entre les plans de mesures d'urgence des gestionnaires de territoire et le protocole d'intervention élaboré en collaboration avec les organismes responsables de la desserte des services d'urgence hors route.

ANNEXE 1 : Liste des équipements de sauvetage des SSI du territoire

Listes des équipements de sauvetage des services incendie couvrant le territoire de la MRC de L'Érable
Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)
CASERNE 45 - Paroisse de Plessisville
Unité d'évacuation hors route de marque Alpha 2 ESA (4 roues)
Kit de ski pour unité hors évacuation
Kit de chenille pour unité d'évacuation
Remorque tandem de 19' x 66 po pour transport Unité hors route & Argo
Argo Conquest 2000 8x8 6 places avec support pour panier de sauvetage
Winch avant et arrière sur le Argo
Panier Basket
Planche avec support cervical
Unité de secours de type Fourgon
Couvertures de laines
Réfrigérateur (eau)
Lampes de poches
Radio de communication
Application mobile pour localisation par données GPS
CASERNE 13 - Saint-Ferdinand
Embarcation Zodiac Commando C15749QC avec Remorque
Moteur YAMAHA 25 HP
Réservoir essence
Cordage
Aviron en bois
Gaffe télescopique
Ancre
Vestes de flottaison
Sifflets Fox 40
Gyrophares bleu
Casques de sauvetage
Lampes SURVIVOR
Radio portatif maritime
Combinaison de type Mustang
Sac de corde flottante à lancer
Fusées de détresse
Trousse de premiers soins
Extincteur
Combinaison Ice Commander
2 cordes flottantes de 10 pieds
2 cordes flottantes de 100 pieds

2 cordes flottantes de 300 pieds

2 cordes flottantes de 600 pieds

2 combinaisons de sauvetage Ice Commander

CASERNE 65 - Lyster

Embarcation de 19 pieds

Remorque

Moteur Mercury de 25 HP **Note** : Il est prévu que ce moteur soit changé

Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville

1 trousse de premiers soins complète : 1 défibrillateur, 1 trousse pour brûlures, 1 pompe de succion manuelle, 1 trousse d'accouchement, 1 collier cervicale, oxygénothérapie

1 panier de transport avec attaches pour transport aérien

2 ensembles de couteaux, écarteurs et vérins hydrauliques (désincarcération)

1 ensemble de 4 poteaux de stabilisation avec chaîne, courroie et adaptateur pour «tripod» (Rescue 42)

2 coussins de levage pneumatique;

2 lampes portatives de grande puissance à piles

1 ensemble d'outils hydraulique manuel pour désincarcération diverse;

1 lot de cordage et harnais pour la descente et la remontée de pompiers ou de victimes sur une surface abrupte

Service de sécurité incendie de la Ville de Princeville

3 trousses de premiers soins complètes

1 panier de transport

2 planches dorsales

1 matelas mobilisateur

1 planche de type scoop

1 défibrillateur

1 trousse complète pour brûlures

1 pompe de succion

1 trousse d'accouchement

Plusieurs types d'atèles (gonglables et autres)

Cordage

Pinces de désincarcération

Coussin gonflable

Vérins

Lampe portative à piles

Épinéphrine avec 4 auto-injecteurs

1 Pick-up F-350 4x4

1 Ambulance pour premiers répondants